

# Ecole publique de TOURC'H

## Organisation de la rentrée COVID-19 – Protocole communal du 5 mai 2020

Au terme d'une concertation étroite entre la Mairie, la Directrice de l'école et les enseignants, la Conseillère pédagogique de l'Education nationale, après une enquête préliminaire réalisée auprès des parents/enfants et après échanges avec le personnel communal de l'école (ATSEM et agents de cuisine et d'entretien des locaux), les conditions et modalités de la réouverture de l'école ont été définis et constituent le présent protocole.

Le protocole sanitaire gouvernemental, relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, transmis au cours du dernier week-end, prescrit un cadre sanitaire strict. Il a servi de guide à l'élaboration du présent protocole communal.

Ce protocole a été élaboré avec le souci d'assurer, en priorité, la santé et la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel communal. Il est structuré par les principes fondamentaux suivants : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels et la formation, l'information et la communication pour l'ensemble de la communauté éducative.

Les partenaires ont bien conscience que les choix arrêtés peuvent ne pas convenir à tout le monde. Les contraintes sanitaires et matérielles ne permettent pas d'envisager une réouverture complète et immédiate de l'école. Même si l'école et les services de mairie ont essayé de faire au mieux, chacun doit avoir conscience que des limitations sont indispensables, même si la garantie d'un risque zéro n'est pas possible.

## Calendrier de reprise

**Un service de cantine sera assuré mais pas de garderie, ni matin, ni soir avant le 25 mai.**

**Lundi 11 mai** reprise des enseignants, AVS, personnel municipal et formation aux gestes barrières, fin de la réflexion sur l'aménagement des classes et des salles accueillant des élèves. **Pas d'accueil d'élèves** (sauf si urgence personnel prioritaire)

**Mardi 12 mai** déménagement des meubles inutiles avec les services techniques, **pas d'accueil des élèves** (sauf si urgence personnel prioritaire)

**Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai** accueil des élèves de CM2 et de CE1 dans leur classe respective.

Les CM2 arriveront entre 8h35 et 8h45. Les CE1 devront arriver entre 8h50 et 9h.

Le soir les CM2 repartiront à 16H15. Les CE1 à 16H30. Les horaires du midi ne sont pas encore arrêtés, nous vous précisons cela lundi 11 mai.

**Une souplesse sera accordée pour les fratries merci de prendre contact avec les enseignantes au besoin.**

**Les CE1 et les CM2 seront désormais accueillis les jeudis et les vendredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

**Lundi 18 et mardi 19 mai** : accueil des CE2 et des CM1 selon les mêmes modalités.

Les CM1 arriveront entre 8h35 et 8h45. Les CE2 devront arriver entre 8h50 et 9h.

Le soir les CM1 repartiront à 16H15. Les CE2 à 16H30. Les horaires du midi ne sont pas encore arrêtés, nous vous préciserons cela lundi 11 mai.

**Les CE2 et les CM1 seront désormais accueillis les lundis et les mardis jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

**A partir du 25 mai**

**Les GS CP inscrits pourront reprendre tous les jours. L'ATSEM ne sera plus présente dans la classe.**

**Un service d'accueil encadré par le personnel municipal (ATSEM) sera possible à partir du 25 mai pour les enfants de TPS, PS, MS. 5 places maximum sur inscription avec priorité aux enfants de personnels soignants.**

Rappel : la garderie commencera le 25 mai également, les horaires vous seront reprécisés. (10 places maximum sur inscription, pour les personnes n'ayant pas d'autres choix que de mettre leurs enfants)

**A moins d'une évolution des consignes sanitaires cette organisation perdurera jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

A compter de la prochaine rentrée, les enseignantes feront de leur mieux pour poursuivre les cours à distance et assurer le suivi des enfants à la maison.

Les parents recevront prochainement un rappel des consignes sanitaires très strictes, imposées par le protocole sanitaire.

Les parents dont le travail est indispensable à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation (soignants, gendarmes, pompiers, enseignants) qui auraient des difficultés de garde les jours où leurs enfants ne sont pas accueillis ainsi que ceux qui ont des fratries dont les enfants sont scolarisés sur des jours différents peuvent prendre contact directement avec la directrice et l'enseignante pour bénéficier d'une approche individualisée de leur demande.

Suite à la définition et à la communication de ce protocole communal, les parents/enfants sont actuellement, à nouveau questionnés par mail, sur leur intention en matière de scolarisation ou non de leurs enfants, à compter du 14 mai prochain et pour les prochaines semaines (réponse, au plus tard, avant le 8 mai 2020 au soir).